



## **ANGERS TERRE D'ATHLETISME**

### **Règlement Mini stade**

**4 juin 2023**

#### **1- Organisation**

Cette animation est organisée par ATA (Angers Terre d'Athlétisme) avec le soutien de la ville dans le cadre de Tout Angers Bouge. Ce sera la 12<sup>ème</sup> édition.

Cette édition 2023 se déroulera le 4 juin au Lac de Maine et l'animation se déroulera de 14h à 17h.

#### **2- L'épreuve**

Sur une aire de 100 mètres carrés sont proposées différentes activités sportives telles que;

- Approche saut à la perche.
- Approche saut en hauteur.
- Mini Course de haies sur 30m.
- Course plat sur 30m.

#### **3- Le droit à l'image :**

Le responsable de chaque participant mineur autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette animation, par tous moyens audiovisuels (image/son, téléphone, photo/vidéo...) sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette épreuve dans le monde et pour une durée de 30 ans.

#### **4- Modalités d'inscriptions :**

Les inscriptions se font sur place sur le temps imparti et chaque participant reçoit :

- Une invitation à 2 séances découverte athlétisme.
- Une récompense.

#### **6- Respect de l'environnement**

Les organisateurs encouragent chaque participant au respect du site dans une démarche d'éco label en partenariat avec la ville d'Angers.